

Garlon® 2000

Débroussaillant contre dicotylédones annuelles, vivaces ou ligneuses dans les friches, gazons, prairies et pâturages

Description du produit en bref

Débroussaillant avec deux matières actives complémentaires contre les mauvaises herbes vivaces comme chardons, ronces, buissons et orties.

Matières actives

60 g/l Triclopyr (5.9%) 28.8 g/l Fluroxypyr-meptyl (2.8%)

Formulation

Microémulsion (ME)

Trademark

Corteva Agriscience

Numéro d'homologation

W-7119-1

Mode d'action

Le **Tryclopyr** et le **Fluroxypyr** sont des matières actives appartenant aux auxines synthétiques. Ils sont rapidement absorbés par les feuilles et transportés par systémie dans toute la plante, y compris les racines. Dans les plantes traitées, ces matières actives agissent entre autre sur l'élongation des cellules et d'autres processus de croissance. Tryclopyr et Fluroxypyr sont des herbicides hormonaux qui interfèrent fortement sur la croissance des mauvaises herbes sensibles.

Utilisation Cultures ornementales

Arbres et arbustes (hors forêt)

Dosage : pour la lutte contre les buissons : appliquer avec pinceau une solution de 30 % Garlon 2000 (300 ml Garlon 2000 dans 700 ml d'eau) sur les coupures fraîches. 1l est suffisant pour 1 m² de diamètre de tronc. Meilleure efficacité en automne.

Gazons d'ornement et terrains de sport

Dosage : 2 % (200 ml dans 10 l d'eau) pour la lutte plante par plante contre ronces, orties dioïques, chardons vivaces et rumex.

Utilisation Domaine non agricole

Friche

Dosage : 2 % (200 ml dans 10 l d'eau) pour la lutte plante par plante contre orties dioïques, chardons, buissons et ronces.

Talus et bandes vertes le long des voies de communication (selon ORRChim)

Dosage : 2 % (200 ml dans 10 l d'eau), pour la lutte plante par plante contre orties dioïques, chardons et ronces. Conformément à l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, annexe 2.5) : Seulement pour le traitement plante par plante de végétaux posant des problèmes et poussant sur les talus et les bandes vertes le long des voies de communication.

Utilisation Grandes cultures

Prairies et pâturages

Dosage : 2 % (200 ml dans 10 l d'eau) pour la lutte plante par plante contre ronces, orties dioïques, buissons, chardons vivaces et rumex. Délai d'attente jusqu'à la prochaine coupe ou pâture : 3 semaines. La meilleure efficacité est obtenue avec un traitement pendant une période de croissance (poussante) des mauvaises herbes. Il est conseillé de traiter après la première coupe tôt en été.

Dosage : 30 % (300 ml Garlon 2000 dans 700 ml d'eau) contre les rejets, traitement des troncs par inhibition des coupures fraîches en automne.

Spectre d'efficacité

Bonne efficacité : Ambroisie, aulne, berce, bouleau, chardons, chêne, châtaignier, cornouiller sauvage, dent de lion, érables, fougère impériale, fusain, framboisier, genêt, liserons, menthes, noisetier, oseille commune, ombellifères, peupliers, pommier, poirier, pruniers, ronces, roses, rumex, saules, sorbier, sureau, syringa, tilleuls, trèfles, orties.

Efficacité insuffisante : Cerisier, lierre, noyer, renoncules, graminées.

Restrictions

Au maximum 1 traitement par parcelle et année, seulement pour traitements plante par plante. Préparation de la bouillie : Porter des gants de protection. Application de la bouillie : Porter des gants de protection + une tenue de protection + visière. SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG. Attention : des dégâts sont possibles sur les plantes cultivées et les plantes ornementales ! Respecter une distance latérale suffisante autour de la zone racinaire de ces dernières (cette distance dépend de la nature du sol et de la pente du terrain).

Rotation culturale

Le délai d'attente pour resemis ou replantation après un traitement Garlon 2000 est d'au moins 8 semaines.

Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL. PI (PER):

Conditions climatiques

L'efficacité du produit n'est pas altérée si une pluie survient 3 heures après le traitement. Ne pas traiter des prairies et pâturages qui sont stressées par eau stagnante, sécheresse, gel ou qui ont été coupées. En cas de température au dessus de 25 °C, il est déconseillé de traiter au Garlon 2000. Les meilleures efficacités sont obtenus en traitements en sève descendante (été/automne).

Important à savoir

Attention : des dégâts sont possibles sur les plantes cultivées, plantes ornementales, vigne, arbres, vergers ! Eviter toute dérive sur d'autres plantes que les plantes ciblées. Pour un traitement après une coupe il est nécessaire d'attendre jusqu'à ce que les mauvaises herbes aient repoussé pour avoir une masse foliaire qui assure l'absorption du produit.

Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

Mention d'avertissement

ATTENTION

Phrases H

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. **H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases EUH

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases P

P102 À conserver hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle en prenant toutes précautions d'usage.

RRV Emploi interdit sur les toits et les terrasses, sur les aires d'entreposage, sur les routes, les chemins et les places, sur les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

SPe2 Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S2).



GHS07



GHS09

En cas d'urgence, intoxications

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145 ou 044 251 66 66.

Emballage

10 03 49 Emballage simple à 1 l

10 03 49 Carton à 12 x 1 l

Emballage

10 04 24 Emballage simple à 5 l

10 04 24 Carton à 4 x 5 l

Contact

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17 A

4800 Zofingen

Tél: 062 746 80 00

Fax: 062 746 80 08

info@staehler.ch

<http://www.staehler.ch>